





# LE DIPTYQUE CONSULAIRE

## DE SAINT-JUNIEN.



M. l'abbé Arbellot, curé-archiprêtre de Rochechouart, a adressé au Ministère de l'instruction publique une notice sur un diptyque consulaire dont on conservait jadis les deux feuilles dans l'abbaye bénédictine de Saint-Junien, au diocèse de Limoges (*monasterium Comodoliacense*). L'auteur de cette dissertation, intitulée *Diptyque de Flavius Félix*, commence par rappeler qu'en 1807 M. Roulhac de Rochebrune, membre du conseil général de la Haute-Vienne, ancien maire de Saint-Junien, envoya la première feuille de ce diptyque au Ministre de l'intérieur. Dans sa réponse à M. de Rochebrune, en date du 25 janvier 1808, qui est sous les yeux de M. l'abbé Arbellot, le Ministre déclare s'être « empressé de faire remettre cet objet au Cabinet des antiques de la Bibliothèque impériale, où il sera ajouté à la collection de diptyques que possède cet établissement. »

Après cette citation et après avoir constaté que la deuxième feuille du diptyque de Saint-Junien, perdue sans doute au moment de la Révolution, n'a jamais été retrouvée, M. l'abbé Arbellot demande au Ministre ce qu'est devenu cet objet précieux et s'il est encore à la Bibliothèque nationale. Heureusement, il est facile de répondre à cette question. Déposée à la Bibliothèque impériale en 1808, la

première moitié du diptyque consulaire de Saint-Junien a toujours été exposée, depuis cette époque, dans la salle publique du Cabinet des antiques, où, grâce à Dieu, on peut la voir encore aujourd'hui.

Il est plus difficile de répondre à une autre question posée également par M. Arbellot : « Quel est ce Flavius Félix, patrice et consul ? » M. le curé de Rochechouart croit cependant cette question résolue, et qu'il n'y a qu'à suivre Mabillon, qui a publié le premier ce diptyque en 1706 et l'a attribué à un Flavius Félix, consul l'an 511, que l'on ne connaît que par l'inscription de son nom sur les Fastes. Mabillon est certainement une imposante autorité; cependant l'illustre diplomate n'était pas assez archéologue pour que l'on puisse accepter sans examen ses opinions en matière d'antiquité figurée, surtout lorsqu'il s'est élevé des doutes sur leur exactitude. Or c'est le cas pour l'attribution du diptyque de Saint-Junien. A l'exception de Banduri et de Passeri, les érudits qui, depuis plus d'un siècle, ont parlé de ce monument, se sont accordés à le donner à un autre Flavius Félix qui fut consul près d'un siècle plus tôt, l'an 428. Cependant M. l'abbé Arbellot n'a pas mentionné cette nouvelle attribution.

En ce qui concerne cette question toujours si délicate de la date, indépendamment de Mabillon, le correspondant ne s'est préoccupé que de deux auteurs, aujourd'hui peu connus, M. Rougier-Châtenet et M. Allou, et ne discute ni Hagenbuch ni Gori, qui n'ont pas adopté l'opinion de Mabillon, ni les nombreux écrivains plus récents qui ont suivi ceux-ci, comme les auteurs du *Trésor de numismatique*<sup>1</sup> et ceux des divers catalogues imprimés du Cabinet des médailles et antiques, ni M. Jules Labarte, l'auteur de l'*Histoire des arts industriels*, ni tant d'autres qu'il ne cite même pas. Ce silence doit sans doute s'expliquer par la rareté des livres d'archéologie à Rochechouart, et il y a lieu de regretter cette circonstance, car M. l'abbé Arbellot a montré souvent qu'il savait se servir de ceux qu'il a entre les mains; mais, tout en rendant la justice qui est due à son mérite, depuis longtemps apprécié par le Comité, il m'a semblé qu'il n'y avait pas lieu de proposer l'impression d'un travail sur un diptyque dans lequel n'est pas prononcé le nom de Gori, l'auteur du livre classique sur ces monuments. Je me contenterai donc de

<sup>1</sup> Cet ouvrage a été publié par Charles Lenormant, avec la collaboration de celui qui écrit ces lignes.

demander que des remerciements soient adressés à M. l'abbé Arbellot. En provoquant une enquête sur le précieux ivoire qu'il croyait perdu, M. le curé de Rochechouart n'a pas seulement donné un bon exemple, il a aussi démontré l'erreur dans laquelle étaient tombés, au commencement de ce siècle, les deux auteurs que nous venons de nommer. M. Rougier-Châtenet<sup>1</sup> et, après lui, M. Allou<sup>2</sup> ont conjecturé, dit M. l'abbé Arbellot, que le Fl. Félix du diptyque de Saint-Junien « était le même qui, avec saint Rurice, depuis évêque de Limoges, assista dans son exil Fauste, évêque de Riez. » En quelques mots, M. l'abbé Arbellot a fait justice de cette conjecture; il lui a suffi de rappeler que « ce Félix, qui était patrice et préfet du prétoire, ne parvint jamais, dit Sirmond, à la dignité de consul. » C'est là une réfutation péremptoire, mais, comme il y a aussi de graves objections à reconnaître le Fl. Félix de l'an 511 dans le Fl. Félix du diptyque de Saint-Junien, je ne puis me dispenser de reprendre cette question, et je me félicite même de l'occasion qui m'est offerte de faire mieux connaître un des plus importants monuments de l'établissement confié à ma garde, et peut-être d'apporter de nouveaux arguments à l'appui de l'attribution qui me paraît devoir être préférée à celle de Mabillon.

## I.

On ne sait pas quand le diptyque de Fl. Félix fut apporté dans l'abbaye, puis collégiale de Saint-Junien de Limoges; on sait seulement qu'au xvii<sup>e</sup> siècle, ainsi que M. l'abbé Arbellot le dit dans sa notice, ce diptyque servait de couverture à une vie manuscrite de Rurice II, évêque de Limoges, que l'on y conservait dans les archives et qui avait été écrite en 1461 par l'un des chanoines, nommé Jean Courtois.

Voici la description de cet ivoire prise pour la première feuille sur l'original au Cabinet des médailles, et pour la seconde sur la planche de Mabillon :

<sup>1</sup> *Statistique de la Haute-Vienne*, par M. Rougier-Châtenet, 1807; voy. p. 150. Cet ouvrage fait partie de la collection de la Statistique générale de la France publiée sous le premier Empire. La Statistique de la Haute-Vienne ne porte pas de nom d'auteur; on y lit seulement celui du préfet, M. L. Texier-Olivier, qui la fit faire.

<sup>2</sup> Allou, *Monuments de la Haute-Vienne*. 1821, p. 339.

Première feuille, en haut, on lit en creux :

FL·FELICIS V·C·COM·AC·MAG.

La suite des titres du consul se trouvait sur la seconde feuille :

VTRQ·MIL·PATR·ET·COS·ORD.

L'inscription complète doit être lue ainsi : *Flavii Felicis, viri clarissimi, comitis ac magistri utriusque militiae, patricii et consulis ordinarii*; c'est-à-dire : (Présent) de *Flavius Félix, clarissime, comte et maître des deux milices, patrice et consul ordinaire.*

Sur la première feuille, Fl. Félix est représenté dans une tribune ou loge, dont les rideaux ouverts sont retenus par des embrasses semblables à celles de nos fenêtres. Le consul a la tête nue, des moustaches et la barbe taillée en pointe. Son costume se compose de la tunique de dessous sans ornements, de la tunique de dessus richement brodée, et de la *trabea*, ancienne robe prétexte; il a aux pieds les chaussures patriciennes. De la main gauche il tient le long sceptre consulaire, terminé par un globe supportant les bustes des deux empereurs régnants en Orient et en Occident. Sa main droite, posée sur son cœur, paraît exprimer les sentiments d'affectueux respect du consul envers les dignitaires auxquels étaient envoyés les diptyques.

Sur la deuxième feuille, aujourd'hui perdue, le consul est, comme sur la première, debout dans une loge, mais avec un costume moins compliqué. Sur le dessin de Mabillon, on ne distingue qu'un long manteau.

Je rapprocherai du diptyque de Saint-Junien le diptyque anépigraphe de Novare<sup>1</sup>. Ainsi que le premier, ce diptyque montre sur ses deux feuilles un consul debout dans sa loge aux rideaux entr'ouverts, et à peu près dans la même attitude, tenant également un *volumen*. Les costumes de ces personnages sont semblables. Il y a cependant quelques différences entre les deux monuments, et il faut observer que s'ils paraissent à peu près du même temps, cependant le diptyque de Novare est d'un meilleur travail que celui de Saint-Junien. La loge du consul, dont nous ignorerons sans doute toujours le nom, est plus ornée que celle de Fl. Félix et se termine élégamment par

<sup>1</sup> Ant. Fr. Gori, *Thesaurus diptychorum veterum*, t. II, p. 183, pl. IV.

une sorte de dôme. Il est regrettable que le diptyque de Novare n'ait pas d'inscription, car, si nous connaissions sa date avec certitude, il serait plus facile de fixer celle du diptyque de Saint-Junien.

C'est dans les Annales de l'ordre de Saint-Benoît que Mabillon fit connaître le diptyque de Saint-Junien<sup>1</sup>; l'illustre bénédictin, qui ne parla qu'incidemment de ce monument, l'attribua, mais non sans dissimuler son hésitation, à un Flavius Félix, consul, l'an 511 de notre ère, pour l'Occident, avec Secundinus, consul pour l'Orient.

Quelques années plus tard, Banduri publia de nouveau notre diptyque dans ses Antiquités de l'empire d'Orient<sup>2</sup>, et adopta, sans la discuter, l'attribution de Mabillon; mais d'autres savants furent moins dociles. Hagenbuch, le premier, je crois, proposa, en 1747, de reconnaître sur ce diptyque un consul nommé également Flavius Félix<sup>3</sup>, dont la magistrature remonte à l'an 428; et depuis la publication du Trésor des diptyques de Gori, qui adopta cette manière de voir<sup>4</sup>, malgré les réserves émises à ce sujet par Passeri<sup>5</sup> dans la préface de ce grand ouvrage, qui ne vit le jour qu'en 1759 par ses soins après la mort de l'auteur, on a généralement abandonné la vieille attribution. On peut consulter à ce sujet le *Trésor de numismatique et de glyptique*<sup>6</sup>, la notice du Cabinet des médailles et antiques par Marion du Mersan<sup>7</sup>, une dissertation de M. Costanzo Gazzera<sup>8</sup>, un Essai sur les ivoires antiques écrit en anglais par un

<sup>1</sup> «Alterum diptychon Comodoliacense exhibet duplicem Flavii Felicis consulis effigiem, forte ejus qui cum Secundino consulatum gessit anno DXXI, idemque comes ac magister utriusque militiæ, patricius et consul ordinarius, ut inscriptio refert. His obiter expositis, rerum nostrarum seriem persequor.» (Voyez *Annales ordinis Sancti Benedicti*, t. III, lib. XXXVII, p. 203.) Le mot *alterum* est motivé par la mention du diptyque de Compiègne qui précède celle du diptyque de Saint-Junien.

<sup>2</sup> Banduri, *Antiquitates imperii Orientis*, t. II, p. 492, édit. de Paris, 1711.

<sup>3</sup> Hagenbuch, *Epistolæ epigraphicæ*; voy. t. I, p. 296.

<sup>4</sup> Gori, t. I, p. 129.

<sup>5</sup> Passeri, préface du *Thes. vet. diptych.* de Gori, t. I, p. xvii.

<sup>6</sup> Voyez *Recueil général de bas-reliefs et d'ornements*, 2<sup>e</sup> partie, p. 6; pl. XII. (Année 1839.)

<sup>7</sup> Marion du Mersan, *Histoire du Cabinet des médailles antiques et pierres gravées... avec une description des objets déposés dans cet établissement*, Paris, 1838; voyez p. 18.

<sup>8</sup> Dans un mémoire consacré à un autre diptyque, celui d'Aoste, M. Gazzera parle incidemment de celui de Saint-Junien. Ce travail sera cité plus loin.

savant hongrois, M. F. Pulszky<sup>1</sup>, le catalogue du Cabinet des médailles publié en 1858<sup>2</sup>, la description sommaire des monuments exposés dans le département des médailles à la Bibliothèque nationale, publiée en 1867<sup>3</sup>, et d'autres ouvrages dont il sera question plus loin.

Aujourd'hui, après une nouvelle étude, je crois, comme par le passé, qu'il y a de bonnes raisons pour placer la fabrication du diptyque de Saint-Junien à une époque plus reculée que celle qui lui a été assignée dubitativement par Mabillon, puis par Banduri et Passeri, et enfin par M. l'abbé Arbellot; mais, avant de discuter cette attribution, il faut avertir qu'on ne doit pas supposer avec divers auteurs, et notamment avec ceux du *Trésor de numismatique*, que l'illustre bénédictin ait confondu un Félix Gallus, consul l'an 511, avec un Flavius Félix, consul l'an 428. Il est vrai que, dans plusieurs anciens catalogues des consuls, on trouve à l'année 511 Secundinus, consul pour l'Orient, et Felix Gallus, consul pour l'Occident<sup>4</sup>; mais c'était par suite d'une erreur, et Mabillon ne l'ignorait pas, bien qu'il n'ait pas indiqué l'autorité sur laquelle il s'appuyait pour ne pas suivre cette leçon. Ce ne serait en tout cas qu'une simple inadvertance, mais il ne l'a pas faite, et, pour le disculper complètement de cette accusation, il suffit d'ouvrir la liste rectifiée et amplifiée des consuls de Borghesi : là, à l'année 428, on trouve les consuls Fl. Constantius Felix et Fl. Taurus, puis, à l'année 511, on trouve pour consuls, *Fl. Felix* et non pas *Fl. Gallus*, et ce consul a pour collègue *Secundianus* et non *Secundinus*. Ceci suffit à la justification de Mabillon, car, en attendant la publication des commentaires de la liste dressée par Borghesi, on peut s'en rapporter sur ce point à la sagacité et à l'érudition de ce savant, pour ne pas parler de l'autorité que chacun reconnaît à celui qui a bien voulu se charger de publier les œuvres complètes du célèbre

<sup>1</sup> Francis Pulszky, *Catalogue of the Fejérváry ivories in the museum of J. Mayer, esq., etc., preceded by an Essay on antique ivories*. Liverpool, 1856; voy. p. 6.

<sup>2</sup> Chabouillet, *Catalogue général et raisonné des camées.... et autres monuments exposés dans le Cabinet des médailles et antiques à la Bibliothèque impériale*; voy. p. 559, n° 3262.

<sup>3</sup> *Description sommaire des monuments exposés dans le département des médailles et antiques à la Bibliothèque impériale*, publiée en 1867; voy. p. 109, n° 4644.

<sup>4</sup> Dans la seconde édition des *Fastes d'Almeloveen*, publiée à Amsterdam en 1740, à l'année 511, on lit encore : *Secundinus. Orient. Felix Gallus. Occid.*

épigraphiste italien et qui a lui-même adopté cette modification<sup>1</sup>. Il est donc entendu qu'il y eut deux consuls du nom de Flavius Félix; ce qui reste en question, c'est de savoir pour lequel des deux a été fabriqué le diptyque de Saint-Junien. Je le répète, j'incline à croire qu'il faut reconnaître sur ce monument le plus ancien de ces deux personnages, non-seulement par des motifs tirés de l'appréciation de sa fabrique, mais aussi en raison de notions que l'histoire consultée avec plus d'attention va nous fournir sur le consul de l'an 428, tandis que jusqu'à présent on ne sait de celui de l'an 511 que l'inscription de son nom sur les *Fastes*. Si l'on s'en rapportait aux assertions de divers auteurs, comme, par exemple, de ceux du *Trésor de numismatique* et du *Catalogue du Cabinet des médailles* publié en 1858, le consul de l'an 428 ne nous serait pas plus connu; on verra qu'il n'en est pas ainsi. Mais, avant de le démontrer, nous chercherons à établir pourquoi, *a priori*, et simplement au point de vue archéologique, il nous semble qu'il faut faire remonter notre diptyque jusqu'au commencement du v<sup>e</sup> siècle.

Mabillon, disculpé du péché d'inadvertance, n'a pas à être défendu de n'avoir pas discuté l'attribution entre les deux Fl. Félix au point de vue proprement archéologique. La critique de l'antiquité figurée était à peine née lorsqu'il écrivit ses *Annales de l'ordre de Saint-Benoît*; lui-même était plutôt historien et diplomate qu'antiquaire, et, en cette occurrence, au lieu de le critiquer, à supposer que nous soyons dans le vrai, il faudrait le remercier de nous avoir fait connaître le diptyque de Saint-Junien alors qu'il était entier; sans le soin qu'il prit de le faire dessiner et d'en orner ses *Annales de l'ordre de Saint-Benoît*, il est probable que nous n'en aurions pas connu la deuxième feuille, où nous venons de lire le complément des titres de Flavius Félix. Au contraire, à notre époque, on a fait de grands progrès dans la science délicate de la classification des monuments par époques; aussi, en ce qui concerne la fixation de la date du diptyque de Saint-Junien, suis-je presque assuré de ne pas m'égarer, surtout si l'on songe à la bonne

<sup>1</sup> Le catalogue des consuls, dressé par Borghesi, sur lequel je m'appuie, n'a pas encore été livré au public. M. Léon Renier, l'éditeur des œuvres complètes de l'épigraphiste italien, l'a fait imprimer, il y a dix ou douze ans, sans commentaires, et uniquement pour faciliter son travail et celui des collaborateurs de cette grande entreprise, qui, comme on le sait, sont répandus dans les divers centres scientifiques de l'Europe.

et nombreuse compagnie qui me précède. L'intervalle de près d'un siècle qui sépare les consulats de 428 et de 511 est tellement considérable, qu'on peut, sans trop de témérité, dire avec les auteurs du *Trésor de numismatique* qu'il n'est pas probable que le diptyque de Saint-Junien soit du même temps que celui de Dijon ou d'Aréobindus, qui date de l'an 506<sup>1</sup>. Le dernier de ces diptyques est très-richement orné, le consul y est désigné par tous ses noms, qui sont nombreux, comme il était d'usage à cette époque; au contraire, l'ornementation du diptyque de Saint-Junien est d'une grande sobriété, le dessin en est sévère. Ce sont là des indices d'antiquité relative qui ne trompent guère. Il y en a d'autres encore, par exemple le petit nombre des noms du consul, et surtout l'omission de son *gentilicium*, que nous ferons connaître plus loin; en effet, non-seulement la décoration des diptyques fut plus simple à l'origine que dans les bas temps, mais, dans le principe, les inscriptions furent généralement très-brèves. Les longues énumérations de noms, devenus avec le temps de plus en plus nombreux, étaient inutiles au moment où le consul envoyait les diptyques aux sénateurs; aussi, d'abord, se contentait-on d'y inscrire les noms sous lesquels il était désigné d'ordinaire, parfois même un seul, comme sur le diptyque d'Aoste, dont nous aurons à parler; mais, comme il arrive habituellement, on se relâcha bientôt de cette simplicité, et, en 513, on inscrivait quatre ou peut-être cinq noms sur le diptyque de *Fl. Taurus Clementinus Armonius Clementinus*<sup>2</sup>, et nous en lisons six et même sept sur deux autres des années 517 et 518, ainsi qu'on le verra tout à l'heure.

J'espère que ces considérations, empruntées à l'étude des diptyques en général, et qui sont surtout de l'ordre archéologique, feront pencher la balance en faveur de l'antiquité relative que je crois, avec beaucoup de bons esprits, pouvoir attribuer au diptyque de Saint-Junien. Mais il nous reste à apporter les arguments de l'ordre historique. Le Flavius Félix, consul l'an 511, n'est connu jusqu'à présent que par l'inscription de son nom dans les *Fastes* : qui peut nous assurer que, comme celui de l'an 428, il

<sup>1</sup> « Au reste, cet intervalle (82 ans) avait suffi pour faire subir à l'art une révolution assez sensible pour qu'il fût facile à un œil quelque peu exercé de reconnaître que le diptyque de Dijon était postérieur à celui de Saint-Junien. » (Voy. *Trésor de numismatique. Recueil général de bas-reliefs, etc.* II<sup>e</sup> partie, p. 6, col. 1.)

<sup>2</sup> Voyez Gori, t. I, p. 229, pl. IX et X, et Pulszky, ouvrage cité, p. 12.

ait été revêtu des dignités de comte, de maître des deux milices et de patrice? Il y a, au contraire, des raisons de croire que le consul qui est inscrit l'an 428 dans les Fastes avec les seuls noms de Flavius Félix est un *Flavius Constantius Felix*, qui, on va le voir, fut certainement revêtu de ces dignités. Je l'ai déjà dit, on a cru que le consul de l'an 428 était inconnu comme tant d'autres; ainsi, on lit dans le *Trésor de numismatique* : « L'histoire ne fait que nommer ce consul à son rang chronologique; il paraît avoir dû son élévation à la noblesse de la famille Flavia, à laquelle il appartenait <sup>1</sup>. » Mais, très-probablement, il y a là deux erreurs. D'abord Flavius n'est pas ici un *gentilicium*, mais un nom honorifique devenu commun à la plupart des grands personnages de l'empire, et qui reparait à chaque instant dans les Fastes depuis le règne de Constance Chlore qui le porta sur ses monnaies <sup>2</sup>, et qu'on trouve aussi sur celles de la plupart des membres de sa famille <sup>3</sup>. Quant aux motifs de l'élévation de Fl. Félix au consulat, les auteurs du *Trésor de numismatique* peuvent avoir rencontré juste en l'attribuant à sa haute naissance, bien qu'ils aient ignoré que le consul de l'an 428 se nommait Constantius, *gentilicium* qui permet de lui supposer soit une parenté véritable, soit une parenté d'adoption avec la famille de Constantin. Je n'insiste pas sur cette hypothèse, attendu que ce que nous avons à ajouter à ce que l'on sait de ce personnage par le diptyque de Saint-Junien se borne à une inscription et à deux brèves mentions d'une chronique, qui, à la vérité, nous font connaître ses noms au complet, la date et la cause de sa mort, ainsi que le nom de sa femme, mais ne nous apprennent rien sur sa naissance.

<sup>1</sup> Voy. *Recueil général de bas-reliefs*, déjà cité, p. 6, col. 2. — On lit également dans le *Catal. du Cab. des méd.* de 1858 : « Le consul Fl. Félix n'est connu que par l'inscription de son nom dans les Fastes. » (Voy. n° 3262, p. 560.)

<sup>2</sup> Ce nom venait de sa descendance vraie ou prétendue de Claude le Gothique, que Trebellius Pollio (*in Claudio*, VII) nomme *Flavius Claudius*, mais qui lui-même ne reçoit ce nom ni sur ses nombreuses monnaies, ni sur ses rares inscriptions.

<sup>3</sup> Hier encore on pouvait s'étonner de ne lire les sigles *Fl.* sur aucune des monnaies de Constantin le Grand, tandis qu'on les voit sur plusieurs inscriptions de ce prince. Aujourd'hui on peut encore dire qu'on ne les inscrit pas ordinairement sur ses monnaies, mais je viens de les lire sur un *aureus* inédit, frappé à Trèves, qui a été trouvé en 1873 en Bretagne, et dont voici la description : FL. CL. CONSTANTINVS AVG. Buste à droite de Constantin I<sup>er</sup>, avec la couronne diadémée et laurée, et le *paludamentum*. — Revers : SECVRITAS REIPVBLICAE. La Sécurité se reposant sur une demi-colonne. A l'exergue TR. (*Trevis*).

On lisait jadis à Rome, dans l'abside de la basilique de Saint-Jean de Latran, l'inscription suivante :

AVLA DEI HAEC SIMILIS SYNAI SACRA IVRA FERENTI,  
VT LEX DEMONSTRAT HIC QVAE FVIT EDITA QVONDAM.  
LEX HINC EXIVIT MENTES QVAE DVCIT AB IMIS  
ET VVLGATA DEDIT LVMEN PER CLIMATA SECLI.

FLAVIVS CONSTANTIVS FELIX V. C. MAGISTER  
VTRIVSQVE MILITIAE PATRICIVS ET CON. ORD.  
ET PADVSVIA EIVS INL. FOEMINA VOTI COMPOTES  
DE PROPRIO FECERVNT.

C'est Onuphrius Panvinius qui paraît avoir le premier fait connaître ce texte important, dans son curieux petit livre sur les basiliques de Rome, publié en 1570. On le trouvera dans le chapitre de la quatrième sacro-sainte basilique de Saint-Sauveur, *alias* de Saint-Jean de Latran<sup>1</sup>; depuis, on l'a publié souvent, presque toujours avec des inexactitudes, et souvent, comme dans les recueils de Gruter<sup>2</sup> et de Muratori<sup>3</sup>, avec la fâcheuse suppression des quatre vers qui précèdent l'énoncé des noms et titres de Flavius Félix.

Les libéralités de Fl. Constantius Félix et de Padusia sa femme, auxquelles font allusion l'inscription qu'on vient de lire et d'autres qu'il est inutile de citer ici, sont la décoration, en ouvrages de mosaïque, de l'abside de Saint-Jean de Latran, peut-être même la construction de cette partie du célèbre édifice, et enfin le don d'un trône pontifical qu'on y voyait jadis, et sur lequel elle était gravée, si l'on s'en rapporte à la note qui l'accompagne dans les transcriptions manuscrites de Marini reproduites dans le recueil d'Angelo Mai<sup>4</sup>. J'ai préféré la copie de Marini à celle de Panvinius, qui,

<sup>1</sup> Panvinius, *De præcipuis basilicis urbis Romæ*, in-8°, 1570; voy. p. 109.

<sup>2</sup> Gruter, p. MLXXVI, 2 (*Romæ, in Laterano. — Ex pergamenis antiquis illustris bibliothecæ Electoralis Palatinæ. Gruterus.*) On sait que la bibliothèque Palatine existe depuis longtemps au Vatican. Dans la transcription de Gruter, le mot *Constantius* est omis.

<sup>3</sup> Muratori, p. CDIII. 4.

<sup>4</sup> Voy. *Scriptorum veterum nova collectio e Vaticanis codicibus edita ab Angelo Maio*, lib. *Vatic. præf.*, t. V, p. 82, et *Adnotationes*, p. 463. Après avoir reproduit, page 81, plusieurs autres inscriptions qui se trouvaient, selon Marini, à Rome, *in abside S. Johannis in Laterano musivo opere*, à la page 82 l'illustre cardinal donne, sous la rubrique *Ibidem in throno*, le texte que je viens de reproduire.

malgré toute la gratitude que nous lui devons, ne mérite pas la même confiance que l'illustre auteur des *Atti e monumenti de' fratelli Arvali*. Un exemple suffira à justifier ma préférence. Selon Panvinus, que d'autres ont suivi, notamment Muratori, le consul Fl. Félix n'aurait pas eu seulement le *gentilicium* *CONSTANTIVS*, omis dans les anciens fastes, comme il arrive souvent, mais que lui donnent ceux de Borghesi et de M. L. Renier; il aurait eu en outre *Victor* pour second surnom; or ce surnom est né visiblement d'une vicieuse interprétation des sigles V. C. qui signifient *viri clarissimi*. D'ailleurs, quoi qu'il en soit de cette variante et d'une autre inutile à signaler parce qu'elle n'importe pas à l'identification qui nous occupe, il est une chose certaine, c'est que le Flavius Constantius Félix de l'inscription de Saint-Jean de Latran fut consul l'an 428, et n'est pas, comme l'ont cru Panvinus<sup>1</sup> et Ciampini<sup>2</sup>, le patrice Constantius qui fut consul en 417 pour la deuxième fois, empereur en 421, et que nous nommons Constance III. Pour arriver à cette identification, Panvinus et Ciampini sont obligés de supposer que le patrice Constantius aurait épousé Padusia (*inlustris femina*) avant Placidia, fille de Théodose I<sup>er</sup>, que l'histoire nomme seule comme sa femme, et qui lui donna deux enfants, Honoria et Valentinien III; mais cette supposition gratuite tombe devant le simple énoncé de deux dates certaines, à savoir que Constance III mourut à Ravenne en 421, tandis que Fl. Constantius Felix, le mari de Padusia, mourut en 430. Cette date importante nous est révélée par la *Chronique* de Prosper d'Aquitaine, qui, en mentionnant la fin tragique d'un patrice qu'il ne nomme que *Felix*, mais qu'il dit être le mari de *Padusia*, ne permet pas de douter qu'il n'ait eu en vue le *Fl. Constantius Felix* de l'inscription de Saint-Jean de Latran.

Arrivé à l'année 430, le chroniqueur s'exprime ainsi: «Aëtius fit tuer Félix avec sa femme Padusia et Granitus diacre, parce qu'il les soupçonnait de lui avoir préparé des embûches<sup>3</sup>.» Or, comme quelques lignes plus haut, à l'année 429, le chroniqueur parle d'un *Félix patrice*, il est impossible de ne pas voir un seul et même personnage dans le Fl. Constantius Félix de l'inscription de Saint-Jean

<sup>1</sup> *Loc. cit.*

<sup>2</sup> *De sacris ædificiis a Constantino magno constructis synopsis historica*; voy. p. 15 et 16.

<sup>3</sup> «Aëtius Felicem cum uxore Padusia et Granitum diaconum, quum eos sibi insidiari præsensisset, interemit.» (*Chronic. Prosperi Aquit. anno 430.*)

de Latran et dans le *Felix* de la chronique de Prosper d'Aquitaine. C'est à ce Flavius Constantius Félix que je crois devoir attribuer le diptyque de Saint-Junien, en dépit d'une difficulté sur laquelle je dois m'expliquer. Si l'on s'en rapportait aveuglément au texte de Prosper d'Aquitaine, on ne pourrait pas attribuer notre diptyque à Fl. Constantius Félix, attendu que, d'après une première mention par le chroniqueur du Félix tué par Aélius, ce Félix n'aurait été fait patrice qu'en 429<sup>1</sup>. On ne pourrait donc attribuer notre diptyque à un consul de l'an 428 qualifié de patrice sur ce monument; mais n'est-il pas évident qu'il y a là soit une erreur du chroniqueur, soit une faute matérielle de copiste. Quant à moi, avec Hagenbuch, qui a remarqué cette différence et qui n'en n'a pas non plus été ébranlé dans sa croyance à l'identité du *Fl. Constantius Felix*, tué en 430, avec le consul Fl. Félix du diptyque de Saint-Junien, je crois que les coïncidences que nous venons de signaler satisfont aux exigences de la critique la plus sévère.

En effet, à l'exception du titre de *comte* omis dans les transcriptions de l'inscription de Saint-Jean de Latran, nous retrouvons dans ce texte tous les titres donnés au consul *Fl. Felix* sur notre diptyque. C'est donc, selon toute vraisemblance, du même personnage qu'il est question dans ces deux monuments et dans la chronique de Prosper d'Aquitaine. Si je ne l'affirme pas, c'est uniquement parce qu'une partie de ma démonstration repose sur l'appréciation du style du monument, et que l'on peut ne pas partager ma manière de voir à cet égard; mais, soutenu par l'assentiment de la plupart de ceux qui ont parlé de ce diptyque depuis Mabillon, j'ai cependant quelque espoir de la voir adopter. En effet, comme on l'a déjà fait observer, il est difficile de supposer que le consul Fl. Félix de l'an 511, absolument inconnu jusqu'à présent, ait eu précisément les titres que nous voyons à celui de l'an 428 sur le diptyque et dans l'inscription de Saint-Jean de Latran.

Ainsi, nous possédons maintenant d'importantes notions sur ce consul Fl. Félix de l'an 428, que l'on croyait entièrement oublié par l'histoire. Nous savons qu'il fut assez riche pour avoir pu embellir de ses deniers la mère des églises de la ville et du monde, *urbis et orbis*, qu'il joua un rôle assez considérable pour avoir fait

<sup>1</sup> On lit en effet dans Prosper d'Aquitaine, à l'année 429: «*Felice ad patriciam dignitatem proveccto, Aelius magister militum factus est.*»

ombrage au puissant Aétius lui-même, qui le fit mourir avec sa femme nommée Padusia, et que la fin tragique des deux époux eut lieu en 430, deux ans après la date de notre diptyque.

J'arrive au diptyque d'Aoste, dont j'ai annoncé que je parlerais dans ce travail. La publication de ce monument a précédé celle du diptyque de Saint-Junien par le *Trésor de numismatique*, sa description dans le catalogue du cabinet des médailles et antiques de 1858, et aussi la liste des diptyques consulaires connus en 1856, donnée dans l'*Essai sur les ivoires* de M. Pulszky, et cependant les auteurs de ces divers ouvrages ont ignoré son existence. Il y a donc utilité à le faire connaître des archéologues qui, surtout dans les départements, n'ont pas entre les mains les livres où il a été expliqué et figuré. D'ailleurs, la description de ce précieux monument, qui, il y a déjà plus de trente ans, est venu enlever au diptyque de Saint-Junien la priorité de date dans laquelle il s'était maintenu parmi les diptyques consulaires depuis Gori, ne peut que corroborer l'opinion que nous cherchons à faire prévaloir.

C'est à Aoste, dans une vieille sacristie de la cathédrale abandonnée depuis longtemps, qu'en 1833 on découvrit ce précieux monument. L'année suivante, le professeur Costanzo Gazzera le publia avec une planche de la grandeur de l'original dans les *Mémoires de l'Académie de Turin*<sup>1</sup>; mais ce ne fut qu'en 1860 qu'il le fut de nouveau dans un ouvrage français, plus accessible que le savant et volumineux recueil italien : je veux parler du beau livre intitulé *La Vallée d'Aoste*, que l'on doit à M. Édouard Aubert, membre de la Société des antiquaires de France, qui en a écrit le texte et exécuté les dessins<sup>2</sup>.

Le diptyque d'Aoste a été consacré à l'empereur d'Occident Honorius par Anicius Petronius Probus, fils de Probus, petit-fils de Probus, consul, en l'an 406, avec l'empereur d'Orient Arcadius; au lieu de l'effigie du consul, on y voit, répétée sur les deux faces intérieures, celle de l'empereur lui-même, figuré debout. Sur les deux faces, Honorius est représenté en habit militaire, mais nimbé

<sup>1</sup> *Memorie della reale Accademia di Torino*, année 1834, t. XXXVIII, publié en 1835. Voyez, p. 225, *Dichiarazione di un dittico consolare inedito delle chiesa cattedrale della città di Aosta*.

<sup>2</sup> Voy. Éd. Aubert, *La Vallée d'Aoste*, p. 214, Paris, 1860, in-4°. Malgré les dimensions réduites de la gravure, le caractère et le style sont peut-être plus fidèlement rendus que sur la grande planche des *Mémoires de l'Académie de Turin*.

et la couronne en tête. Sur la première face, il tient de la main gauche une lance et s'appuie de la droite sur un bouclier. Sur la deuxième face, il tient de la main droite le labarum sur lequel on lit :

IN NOMINE  
XPI VINCAS  
SEMPER.

Au lieu de se terminer par un fer acéré, la hampe du labarum est surmontée d'un chrisme inscrit dans un cercle. De la main gauche, l'empereur tient un globe surmonté d'une statue de la Victoire qui lui présente une couronne. Au-dessus de la tête du prince, on lit sur les deux faces :

D. N. HONORIO. SEMPER. AVG.

Enfin, aux pieds de l'empereur, toujours sur les deux faces, on lit :

PROBUS FAMVLVS V. C. CONS. ORD.

Ainsi que l'a fait remarquer M. Gazzera, *Famulus* n'est pas un des noms du consul Probus. Ce mot indique le respect du consul pour l'empereur.

L'antiquité de ce diptyque consulaire, le premier de ceux de cette classe par la date, n'est pas son seul mérite; c'est l'un des mieux exécutés et des mieux conservés que l'on connaisse. Cependant il n'a pas gardé de traces de ces dorures non plus que de cette couleur rouge mentionnées par Claudien<sup>1</sup>, dont les vers sont rappelés dans le travail de M. l'abbé Arbellot.

En attribuant le premier rang par la date au diptyque d'Aoste, qui ne remonte qu'à l'an 406 de notre ère, je n'oublie pas que, suivant plusieurs écrits récents, il existerait trois de ces curieux monuments qui le précéderaient, l'un de plus d'un siècle et demi, un autre de plus d'un siècle, et le troisième de près d'un siècle. Si je n'ai pas tenu compte de ces diptyques, c'est à dessein, attendu que l'attribution des deux plus anciens me paraît plus que douteuse, et que je ne suis pas sans inquiétude sur l'authenticité du plus récent.

<sup>1</sup> Claudien, *De laudibus Stiliconis*, lib. III, v. 345 à 349 :

Tum virides pardos, et cætera colligit Austri  
Prodigia, immanesque simul Latonia dentes,  
Qui secti ferro in tabulas, auroque micantes,  
Inscripti rutilum cælato consule nomen,  
Per proceres et vulgus eant : —

C'est M. F. Pulszky, dans son essai sur les anciens ivoires, qui a le premier proposé de fixer l'âge de deux de ces diptyques, d'ailleurs connus depuis longtemps, l'un à l'année 248 de notre ère, l'autre à l'année 303; du moins, à ma connaissance, M. F. Pulszky est le premier qui ait motivé cette attribution<sup>1</sup>; mais je la trouve mentionnée, il est vrai avec quelque hésitation, dans la seconde édition d'un catalogue de spécimens d'anciennes sculptures en ivoire, dû à M. Ed. Oldfield, du British Museum, inséré dans une publication qui date de 1856<sup>2</sup>, ainsi que l'ouvrage du savant hongrois. Quant au troisième de ces diptyques, qui serait de l'an 322, mais ne paraît pas avoir encore été reproduit, je le trouve signalé pour la première fois en 1864, par M. J. Labarte, dans la première édition de son savant ouvrage sur les arts industriels au moyen âge<sup>3</sup>, et plus récemment dans la liste des diptyques consulaires donnée par M. W. Maskell, dans la préface de sa description des anciens ivoires du South Kensington Museum<sup>4</sup>.

Le diptyque attribué à l'année 248 par M. Pulszky n'est autre que la moitié de diptyque sans légende que Millin vit à Mâcon (et non à Dijon) en 1804, dans la collection de M. de Roujoux fils, et

<sup>1</sup> Voy. *Catalogue of the Fejérváry ivories, etc.*, p. 16 et suiv.

<sup>2</sup> Voy. p. 34 du catalogue de M. Oldfield, dans la publication intitulée: *Notices of sculpture in ivory consisting of a lecture on the history... of the art, delivered at the first annual general meeting of the Arundel Society, on the 29<sup>th</sup> June 1855, by M. Digby Wyatt, etc., and a catalogue of specimens of ancient ivory-carvings in various collections, etc.*, par Edm. Oldfield, etc. London. Cette publication est de 1856, c'est-à-dire de l'année qui vit paraître l'Essai de M. F. Pulszky; mais, le catalogue de M. Oldfield étant précédé d'une préface dont le titre rappelle une précédente édition: *Preface to the original edition of the catalogue*, je ne sais quel est le véritable auteur de l'attribution que je crois devoir combattre, attendu que je n'ai pu consulter cette première édition.

<sup>3</sup> Voy. t. I, p. 198 de l'*Histoire des arts industriels au moyen âge*, par Jules Labarte, Paris, 1864. Le savant académicien publie en ce moment une seconde édition de ce magnifique ouvrage.

<sup>4</sup> Voy. *A description of the ivories ancient and mediæval in the South Kensington Museum, with a preface by W. Maskell, etc.*, Londres, 1872. M. Maskell nous apprend qu'il s'est servi, pour dresser cette liste, non-seulement des anciens ouvrages où il est question de diptyques, de l'Essai sur les anciens ivoires de M. Pulszky où il s'en trouve également une, mais encore d'une liste donnée par lui comme la plus complète de toutes, et qui figure dans un mémoire lu par M. le professeur Westwood devant la Société d'architecture d'Oxford. Ce mémoire a été publié dans les *Proceedings* de cette Société, *Trinity term*, 1862, p. 127. Je n'ai pu me procurer ce recueil.

que le conservateur du Cabinet des médailles et antiques publia en 1807<sup>1</sup>. Mon prédécesseur se garda de fixer une date à ce monument, où il reconnut un consul assistant dans sa loge aux jeux du Cirque, entre deux personnages, peut-être ses parents, et « dont l'un, qui est imberbe, pourrait être le fils de l'autre, qui paraît d'un âge avancé. »

Plus hardi, M. Pulszky vit dans ces deux personnages barbus l'empereur Philippe l'Arabe en compagnie du flamme de Rome et des Augustes, ou peut-être du prêtre du Soleil, et dans le jeune homme imberbe le fils de Philippe, qui fut empereur et consul avec son père en 247 et en 248. Cette attribution, fondée d'abord sur la conviction où était son auteur que ce diptyque ne pouvait être que du milieu du III<sup>e</sup> siècle, puis sur la nécessité où il s'est vu, en conséquence, de faire un consul de ce jeune homme imberbe, et, partant de ces deux hypothèses, sur l'impossibilité de trouver dans les fastes de cette époque un très-jeune consul autre que le fils de Philippe, paraîtra peut-être téméraire. J'en fais juges les lecteurs qui examineront soit le diptyque original conservé aujourd'hui dans la collection Mayer à Liverpool, soit une empreinte de ce monument<sup>2</sup>, soit simplement la planche de Millin, qui, quoique réduite, en a suffisamment rendu le caractère; après cet examen, j'en suis assuré, la plupart penseront avec moi que ce monument ne date pas du milieu du III<sup>e</sup> siècle, mais du V<sup>e</sup>.

D'ailleurs, indépendamment des considérations tirées du style et de la fabrique parfois trompeuses, il en est d'autres à faire valoir contre l'opinion de M. Pulszky. On ne les exposera pas toutes ici : cela nous entraînerait trop loin; il suffira de faire observer que, si jusqu'à présent on n'a pas retrouvé de diptyques consulaires qui soient certainement antérieurs au V<sup>e</sup> siècle, ce n'est peut-être pas seulement parce que le hasard nous les dérobe, mais parce que, selon toute probabilité, l'usage de donner des diptyques d'ivoire sculptés et inscrits ne prit naissance, même en Occident, qu'après l'année 330, c'est-à-dire après l'installation de Constantin à Byzance, devenue la seconde capitale

<sup>1</sup> Voy. *Voyage dans les départements du midi de la France*, t. I<sup>er</sup>, p. 400, pl. XXIV, 3. Ce M. de Roujoux fils est le baron P. G. de Roujoux, sous-préfet à Dôle en 1806, puis préfet du Ter en Catalogne, qui se fit connaître plus tard comme publiciste et historien.

<sup>2</sup> Ce diptyque a été moulé; j'en ai eu entre les mains une belle empreinte conservée chez M. Muret, du Cabinet des médailles et antiques.

de l'empire. En effet, il ne faudrait pas arguer d'une loi, souvent citée, de Théodose I<sup>er</sup>, qui, en 384, interdit à tous autres qu'aux *consuls ordinaires* de donner des diptyques d'ivoire, pour supposer que longtemps avant cette loi les consuls étaient dans l'usage de donner des diptyques sculptés et portant leurs noms et leurs titres. En fait, si les auteurs anciens abondent en témoignages sur l'usage des *pugillares* ou diptyques, il n'existe pas de textes au moyen desquels on puisse fixer le moment où s'établit pour les consuls l'usage de distribuer à leur avènement des diptyques semblables à ceux dont nous nous occupons; et je crois qu'il est peu d'archéologues que ne mettrait pas en défiance l'annonce d'un diptyque consulaire du III<sup>e</sup> siècle. Aussi, sans avoir la prétention de fixer la date à laquelle commença l'usage de l'envoi des diptyques consulaires, je déclare que je ne puis accepter l'attribution du diptyque de Mâcon aux deux Philippe, empereurs et consuls en 247 et 248.

Le second des deux diptyques dont l'attribution ne me paraît pas acceptable est celui où l'on a vu une représentation commémorative de l'apothéose de Romulus, le fondateur de Rome, sous un consul incertain, et que M. Pulszky croit avoir été fabriqué en l'honneur de Romulus, fils de Maxence, *M. Valerius Romulus*, consul avec son père en 308. Cette moitié de diptyque, possédée au temps de Gori par les comtes Gherardesca de Florence, est aujourd'hui au British Museum. C'est un monument très-important et qui représente très-probablement l'apothéose d'un empereur; mais, outre que le travail ne permet pas de le faire remonter au commencement du IV<sup>e</sup> siècle, je ne puis croire avec M. Pulszky que la fixation de sa date soit aussi simple qu'il paraît le supposer. Ceux qui jadis y virent l'apothéose de Romulus, le fondateur de Rome, se sont fondés uniquement sur le déchiffrement du grand monogramme qu'on remarque dans la partie supérieure de ce monument, et où l'on a retrouvé les éléments du mot *Romulus*. M. Pulszky, considérant ce déchiffrement comme certain, ne comprend pas comment on n'a pas adopté une explication satisfaisante et simple, qui résout toutes les difficultés, en un mot, « qui se présente d'elle-même<sup>1</sup>. » Or cette explication, celle qu'il veut faire prévaloir, c'est que ce diptyque aurait été exécuté

<sup>1</sup> « All endeavours to determine the date of the interesting monument were given up; though a satisfactory explanation, simple, and solving all the difficulties, presents itself at once. » (Voy. p. 18 de l'*Essai* cité.)

pour Romulus, fils de Maxence, consul en 308. Mais, avant tout, est-il certain qu'il faille lire Romulus sur notre monument? Gori ne le croyait pas; il voyait bien des difficultés à cette lecture, notamment la présence d'un C et d'un A<sup>1</sup>; il est vrai que M. Pulszky interprète ces lettres superflues et les autres par *Aurelius Romulus Cæsar*, interprétation qui n'est pas plus satisfaisante que celle du nom principal. Je me suis prononcé ailleurs sur les dangers de l'interprétation de la plupart des monogrammes des médailles antiques; j'ai fait observer que, leurs combinaisons n'étant pas soumises à des règles fixes, lorsque l'on n'est pas aidé par des circonstances accessoires, par le type, etc., on risque de s'égarer<sup>2</sup>. Ces considérations et d'autres que je ne puis développer ici s'appliquent aussi bien aux monogrammes des diptyques en général qu'à ceux des monnaies, et particulièrement au diptyque Gherardesca.

Je ferai donc observer, d'accord avec Gori, premièrement, que l'on ne trouve pas nécessairement le nom de Romulus dans le monogramme de ce précieux monument; puis, j'ajouterai que, si nous lisons avec facilité et certitude des noms de consuls dans plusieurs monogrammes sculptés sur certains diptyques, c'est seulement lorsque ces diptyques portent en même temps les noms de ces consuls écrits tout au long. Ces sortes de pléonasmes, qui se retrouvent jusque sur des médailles grecques antiques, ne doivent pas étonner; il faut y voir une preuve à ajouter à d'autres d'un fait qui me paraît avéré, à savoir que les anciens n'ignoraient pas que la lecture des monogrammes est arbitraire. Dans la haute antiquité, comme plus tard et jusqu'au moyen âge, ces monogrammes superflus constituaient une sorte de blason, de symbole, mais, sauf sur certaines monnaies byzantines<sup>3</sup>, ne tenaient pas lieu du nom du personnage qu'ils servaient cependant à désigner. Du reste, sur le diptyque Gherardesca, la présence d'un monogramme n'est pas en faveur de l'attribution de ce monument au iv<sup>e</sup> siècle, attendu que la plupart des diptyques à inscriptions explicites, où

<sup>1</sup> Gori, *Thes. diptych. veter.* t. II, pl. XIX, p. 127, 142, 148-9.

<sup>2</sup> *Revue numismatique*, année 1867, p. 392 et suiv., dans une dissertation intitulée : *L'Eucratidion*, etc.

<sup>3</sup> Voy. sur ces monogrammes l'*Essai de classification des suites monétaire byzantines*, de M. de Saulcy, et la *Description générale des monnaies byzantines*, par Sabatier.

nous rencontrons des monogrammes comme ceux de Clémentinus et d'Orestes, sont du vi<sup>e</sup> siècle. Je ne parle pas des divers diptyques où l'on voit le monogramme d'*Areobindus*, parce que ce nom fut porté par deux consuls, et qu'il existe des diptyques où ce monogramme paraît seul, et d'autres où il est accompagné d'une inscription qui donne le nom en entier, et que, si je suis disposé à attribuer les uns et les autres au même personnage, celui qui fut consul en 506, à l'exclusion de son aïeul qui le fut en 434, je ne puis ici exposer les raisons de ma manière de voir à cet égard. Cette incertitude partielle n'enlève d'ailleurs rien à notre raisonnement.

Le troisième des diptyques de la liste de MM. Westwood et Maskell, celui qui porte une inscription, mais que M. Pulszky n'a pas placé dans la sienne, peut-être parce qu'il ne l'a pas connu, est conservé à la bibliothèque royale de Berlin, qui le possède complet. M. Maskell s'est contenté de mentionner ce monument dans sa liste; j'en emprunte la description à la seconde édition de l'ouvrage de M. Labarte déjà cité :

« Le plus ancien de tous est celui de Probianus, conservé à la bibliothèque royale de Berlin. Chacune des feuilles est divisée par la moitié en deux compartiments. Le magistrat est représenté, dans les deux tableaux du haut, revêtu du costume purement antique : dans la feuille de gauche, il écrit; dans celle de droite, il paraît dicter un arrêt. Il est assisté dans les deux tableaux de deux jeunes gens vêtus à l'antique, qui écrivent ses décisions. Dans les deux compartiments du bas, deux personnages paraissent plaider devant le magistrat; une sorte de trépied dans le style antique est placé entre les deux plaideurs. On lit dans le haut des tableaux cette inscription : VICARIVS VRBIS ROMÆ RVFIVS PROBIANVS V. C. (*vir consularis*). Le diptyque reproduit donc Probianus, personnage consulaire et lieutenant du préfet de Rome. La liste des consuls ne désigne avec le nom de Probianus que Petronius Probianus qui fut consul en 322<sup>1</sup>. »

Ce n'est pas incidemment et sans avoir vu un monument en nature, sans même en avoir vu une reproduction, que je voudrais me prononcer sur son authenticité. J'exprime donc ici simplement de

<sup>1</sup> Voyez *Histoire des arts industriels au moyen âge, etc.*, par Jules Labarte, membre de l'Institut, 2<sup>e</sup> édit. t. I<sup>er</sup>, p. 106. Ce volume porte la date de 1872.

l'inquiétude, comme je le disais plus haut; cependant je crois devoir exposer les motifs de cette inquiétude. Ce qui l'a suscitée dans mon esprit, indépendamment de la singularité de l'inscription qu'on vient de lire et aussi de celle de la représentation, c'est l'observation qui termine l'article consacré par M. Labarte à ce monument.

« Sous le rapport de l'art, ce diptyque est supérieur à tous ceux qui le suivent; il est remarquable par la correction du modelé et e fini de l'exécution, et doit être sorti des mains d'un artiste qui s'inspirait des plus belles œuvres que la statuaire ait produites dans les meilleurs temps de l'art romain. Nous pensons que cette sculpture n'a pas encore été citée, et sa perfection nous aurait fait douter de son authenticité, si le savant M. Pertz, conservateur de la bibliothèque de Berlin, ne nous avait assuré que cet établissement en avait la possession depuis très-longtemps <sup>1</sup>. »

Le certificat de M. Pertz, irréfutable en ce qui touche à l'ancienneté de la possession de ce diptyque par la bibliothèque de Berlin, paraîtra-t-il suffisant pour établir l'authenticité du diptyque de Probianus? M. Labarte lui-même est-il tout à fait converti? Que le diptyque de Berlin ne soit pas l'œuvre d'un faussaire de notre temps, cela est évident, puisque M. Pertz déclare qu'il est depuis très-longtemps dans la bibliothèque de Berlin; mais que faut-il entendre par *très-longtemps*? Ce diptyque ne peut-il avoir été fabriqué au xvi<sup>e</sup> siècle, alors qu'il y avait tant d'artistes si habiles, et si amoureux de l'antiquité, qu'ils ne pouvaient s'empêcher de la contrefaire? S'il en était ainsi, ce diptyque pourrait être depuis plusieurs siècles dans la bibliothèque de Berlin, c'est-à-dire depuis *très-longtemps*, sans que, pour cela, on fût en droit d'affirmer son authenticité <sup>2</sup>. Il est d'ailleurs une question qui vient naturellement à l'esprit. Comment se fait-il qu'un monument de cette importance, conservé depuis très-longtemps dans la bibliothèque du souverain, dans une ville savante comme Berlin, n'ait pas encore été publié, ainsi que le croit M. Labarte, et qu'en tout cas ce mo-

<sup>1</sup> *Hist. des arts industr. au moyen âge, etc.* p. 106 et 107.

<sup>2</sup> Une note de M. Maskell nous apprend que ce diptyque sert de couverture à une vie manuscrite de saint Ludgerus; mais cet archéologue n'indique pas la date de ce manuscrit, et, en tout cas, on pourrait lui avoir donné pour reliure le diptyque de Probianus depuis deux ou trois cents ans, c'est-à-dire depuis *très-longtemps*, sans que pour cela la question de l'authenticité de l'ivoire fût plus avancée.

nument soit encore aussi peu connu<sup>1</sup>? N'y a-t-il pas dans tout ceci de quoi faire réfléchir, et n'est-il pas permis de supposer que M. Labarte a conservé *in petto* ses premiers doutes, bien qu'il ait cru devoir paraître les abandonner. En un mot, il nous semble que, sans témérité, on peut voir dans les paroles du savant académicien un acte de courtoise déférence, et non un acquiescement complet. C'est le visiteur reconnaissant du bon accueil qu'il a reçu à la bibliothèque de Berlin qui parle, mais non l'archéologue, le critique dont on connaît le coup d'œil et l'expérience.

J'ajouterai que, si je ne me montre pas aussi réservé en cette occurrence que M. Labarte, c'est que, n'ayant pas eu comme lui l'avantage et l'honneur d'être reçu par M. Pertz, je suis plus libre pour rappeler que le témoignage du célèbre éditeur du recueil des historiens de l'Allemagne a peut être moins d'autorité sur les questions proprement archéologiques que sur celles qui se rattachent à la diplomatique et à la critique historique.

Deux observations encore. En supposant authentique le diptyque de Berlin, en supposant également que Rufius Probianus soit le même personnage que le Petronius Probianus inscrit comme consul dans les Fastes à l'année 322 de J.-C., deux suppositions aussi hasardeuses l'une que l'autre<sup>2</sup>, il n'en faudrait pas moins le rayer de la liste des diptyques consulaires. Ce n'est pas un consul qui est représenté sur cet ivoire, mais un personnage qui, s'il parvint à cette dignité, n'en avait pas encore été revêtu au moment

<sup>1</sup> M. Léon Renier est, comme moi, très-disposé à douter de l'authenticité de ce monument. Mon savant collègue a bien voulu m'apprendre que Borghesi, qui, grâce à l'obligeance de Kellermann, a eu communication de tout ce que les collections de Berlin renfermaient de documents relatifs à ses études, ne paraît pas avoir eu connaissance du diptyque de Probianus. N'est-il pas permis de conclure de cette omission de Kellermann, évidemment volontaire, qu'à Berlin même jadis des archéologues avaient des doutes sur l'authenticité de ce monument. Je dois encore faire observer que M. Oldfield n'a pas mentionné le diptyque de Rufius Probianus dans son catalogue des diptyques, où cependant je vois la description d'une feuille d'un exemplaire du diptyque d'Anastasio, consul l'an 517, qui se trouve à Berlin, dans le *Kunstkammer*. (Voy. p. 35 du Cat. déjà cité.)

<sup>2</sup> D'après les Fastes de la liste Borghesi-Renier, la plus exacte et la plus complète aujourd'hui, on ne connaît pas tous les noms du consul de l'an 322 de J.-C., car son article est ainsi conçu : . . . *Petronius Probianus*; mais ceci n'autorise nullement à supposer que parmi les noms inconnus de ce personnage ait figuré celui de *Rufius*, et il serait téméraire, d'autre part, de prétendre que le *Rufius Probianus vicarius urbis Romæ* du diptyque de Berlin, s'il exista, se soit nommé *Rufius Probianus Petronius*.

où il fut sculpté. En effet, les sigles V. C. ne signifient pas *vir consularis*, mais *vir clarissimus*; l'abréviation consacrée des mots *vir consularis* est V. COS ou V. CONS. Ce serait donc en qualité de vicaire de Rome que Rufius Probianus, à l'imitation des consuls, aurait envoyé des diptyques comme présent d'avènement? Le vicaire de Rome avait-il cette prérogative? Exista-t-il un vicaire de Rome du nom de Rufius Probianus? Je n'aimerais pas à répondre affirmativement à l'une ou à l'autre de ces questions. En ce qui concerne la seconde, je dirai seulement que, toujours en supposant que Rufius Probianus ne fasse qu'un avec le consul nommé *Fl. Petronius Probianus* dans les Fastes d'Almeloveen et le consul ainsi désigné . . . *Petronius Probianus* . . . dans les Fastes Borghesi-Renier, on ne trouve pas de vicaire de Rome portant réunis les noms *Rufius* et *Probianus* dans la liste de ces magistrats conservée parmi les papiers du savant épigraphiste <sup>1</sup>.

## II.

Ceux qui savent ce que l'archéologie a obtenu et peut obtenir de lumières de l'étude des diptyques, et particulièrement des diptyques consulaires, comprendront que je me sois efforcé d'épurer les listes de ces précieux monuments. Ce sont des textes si importants, que j'ai songé un instant à joindre à ce rapport une liste raisonnée des consuls dont on possède des diptyques, en la complétant par une brève description des représentations sculptées sur ces monuments, et surtout par l'exacte transcription de leurs inscriptions. J'espérais faire accepter ce supplément, qui ne pouvait être très-considérable, puisque l'on ne connaît guère plus de douze noms certains de consuls sur les diptyques; mais j'ai dû renoncer pour le moment à cette entreprise. En y regardant de près, on s'aperçoit vite que la première condition d'un pareil travail serait d'avoir vu tous ces rares monuments en nature, et la seconde de posséder l'édition des Fastes que prépare en ce moment M. Léon Renier, et qui paraîtra dans l'un des prochains volumes des œuvres complètes de Borghesi. Je me bornerai donc à donner ici la description sommaire des cinq diptyques consulaires avec inscriptions conservés à la Bibliothèque nationale, qui à elle seule possède un

<sup>1</sup> C'est encore M. Léon Renier qui, en m'apprenant cette circonstance, a confirmé mes doutes à l'endroit de l'authenticité du diptyque de Berlin.

liers de ceux connus aujourd'hui; cela suffira à montrer que nous n'avons pas exagéré les difficultés de la confection d'une liste des consuls nommés sur les diptyques, puisque, sur les cinq diptyques consulaires possédés par la Bibliothèque nationale, il en est deux dont on ne peut pas identifier les consuls avec une complète certitude. Nous nous sommes expliqué au sujet du premier de ces cinq diptyques; on va voir qu'il est sage d'hésiter encore à l'endroit du second.

1° Le diptyque de Saint-Junien, attribué à Fl. Félix, consul l'an 428.

2° Le diptyque d'Autun. Le Cabinet des médailles et antiques n'en possède que la première feuille<sup>1</sup>. Selon le P. Allegranza, qui a publié un exemplaire complet de ce diptyque, il faudrait le donner à un *Fl. Petrus* mentionné par les anciens Fastes avec ces seuls noms, comme ayant été, en 516, consul d'Occident, sans collègue en Orient<sup>2</sup>. Millin, sans avoir eu connaissance de la dissertation d'Allegranza, a publié, en 1807, cette première feuille du diptyque de Fl. Petrus, qu'il rencontra chez un chanoine d'Autun au commencement de ce siècle<sup>3</sup>.

Avant de discuter l'attribution d'Allegranza, je décris le monument. Première feuille. On y lit en haut :

FL. PETR. SABBAT. IVSTINIANVS. V. I.

Au milieu, dans un médaillon, on lit en creux le premier vers d'un distique; le second vers est sur la deuxième feuille :

MVNERA PAR  
VA QVIDEM PRE  
TIO SED HONOR  
RIB ALMA.

Sur la seconde feuille connue par les exemplaires complets, on lit en haut la suite des titres du consul :

COM. MAG. EQQ. ET. P. PRÆS ET. C. ORD.

<sup>1</sup> C'est Millin qui, en 1805, fit l'acquisition de cette moitié de diptyque pour le Cabinet des médailles et antiques.

<sup>2</sup> Voy. p. 3 des *Opuscoli eruditi latini ed italiani del P. M. G. Allegranza, pubblicati dal P. J. Bianchi, etc. Cremona, 1781, in-4°*. La dissertation d'Allegranza, intitulée *De diptycho Cremonese*, est accompagnée d'une planche in-f° reproduisant ce monument, grandeur de l'original, soit 36 centimètres.

<sup>3</sup> *Voyage dans les départements du midi de la France*, t. I, p. 339.

Au milieu, dans le médaillon, le second vers du distique :

PATRIBVS  
ISTA MEIS OFFE  
RO CONS. EGO.

Ces inscriptions restituées donnent : *Fl. Petrus Sabbatius Justinianus, vir inlustris, comes, magister equitum et peditum præsentium, et consul ordinarius*. En 1858<sup>1</sup>, j'avais écrit PRÆSES au lieu de l'abréviation PRÆS; je corrige cette faute aujourd'hui, grâce à la planche du P. Allegranza, que je n'avais pu consulter alors, et au lieu de *præses*, je lis, avec M. Léon Renier, PRÆSentium, ce qui change les titres de Fl. Petrus Sabbatius Justinianus; ce personnage était *homme illustre, comte, maître des gardes à cheval et à pied præsentales et consul ordinaire*. Le P. Allegranza traduit P. PRÆS par *perfectissimus præses*, ce qui n'est pas possible, attendu que le titre de *præses* exige un complément. Quant à M. Pulszki, il a supposé *Præfectus PRÆSidii*, ce qui n'est pas plus admissible.

Quant au distique, il doit être lu ainsi :

Munera parva quidem pretio, sed honoribus alma,  
Patribus ista meis offero consul ego.

Dans l'*Essai sur les ivoires*, de M. Pulszki, où ce diptyque est mentionné, le premier vers se termine par *ampla* au lieu d'*alma*. Serait-ce un *lapsus calami*, ou faut-il croire, bien que M. Pulszki ne s'explique pas à ce sujet, que l'exemplaire complet cité par lui, comme ayant appartenu d'abord à la famille Stella, puis au marquis Trivulzi de Milan, doit être distingué de celui que le P. Allegranza nomme *Diptyque de Crémone*? Je l'ignore. Ce qui est certain, c'est qu'on lit clairement *alma* sur la plaque d'ivoire originale au Cabinet des Médailles, ainsi que sur la planche du P. Allegranza, et enfin qu'on lit aussi *alma* sur un autre exemplaire complet de ce même diptyque, conservé au Puy-en-Velay, dans le cabinet du savant archiviste de la Haute-Loire, M. Aymard, correspondant du Ministère de l'instruction publique. La variante *ampla* est d'ailleurs très-acceptable<sup>2</sup>; elle rendrait même la pensée de l'auteur du dip-

<sup>1</sup> *Catal. du Cab. des médailles*, p. 562.

<sup>2</sup> On constate souvent des variantes dans les légendes de diptyques d'ailleurs semblables; je noterai encore que sur l'ivoire du Cabinet des médailles on lit *honorib*, et que le mot est entier, *honoribus*, sur la planche du P. Allegranza. Le savant domi-

tyque plus saillante par l'opposition avec *parva*. On trouve dans Ovide cet adjectif se rapportant également au mot *munus* :

Quod minus interea est, instar mihi muneris ampli<sup>1</sup>.

Bien que le diptyque de Fl. Petrus Sabbatius Justinianus ne soit décoré que par des rosaces, ces vers le rendent très-curieux. En effet, on ne connaîtrait pas par les textes l'usage de donner des diptyques aux sénateurs, qu'on l'aurait appris de ce monument. On va voir d'ailleurs que le cabinet des antiques possède un autre diptyque, celui de Compiègne, qui porte une inscription grecque dont le sens est le même. Si ma mémoire ne me trompe pas, ces deux diptyques sont les seuls connus où l'on ait trouvé cette intéressante information.

Maintenant, en quelle année ce consul a-t-il été en charge? Millin, qui a reconnu ici avec raison une œuvre du VI<sup>e</sup> siècle, n'a pas su à qui il fallait l'attribuer; il s'exprime ainsi à ce sujet : « Le nom de ce magistrat, qu'on ne doit pas confondre avec l'empereur Justinien, ne se trouve pas dans les fastes consulaires<sup>2</sup>. » Cependant, l'an 516, les anciens Fastes, mentionnent un consul à qui il aurait été permis d'attribuer ce diptyque, bien qu'avec réserve, attendu qu'il n'y est porté, par exemple, dans l'édition d'Almeloveen déjà citée, que sous les deux premiers des noms que nous y lisons, *Fl. Petrus*. Inadvertance ou prudence, Millin a bien fait de ne pas se prononcer; car, si la liste de Borghesi est conforme à celle d'Almeloveen pour cette année 516, le savant épigraphiste a eu certainement de bonnes raisons pour modifier les noms des consuls de l'année 521. En effet, au lieu de *Fl. Anicius Justinianus* pour l'Orient, et de *Fl. Valerius* pour l'Occident, qu'on trouve à cette année dans le livre d'Almeloveen, dans la liste Borghesi-Renier, avant un consul qui n'a d'autre nom que *Valerius*, on rencontre en 521 précisément les quatre noms du consul

nicain doit être compté parmi les érudits qui attribuent le diptyque de Saint-Junien à Fl. Félix, consul l'an 428. A la suite de la dissertation sur le diptyque de Crémone, il le place en tête d'une liste des diptyques consulaires connus de son temps, qui comprend vingt-quatre de ces monuments. Je n'ai pas besoin de dire que tous ne portent pas des noms de consul, et que, par conséquent, plusieurs des attributions sont contestables.

<sup>1</sup> Ovide, *Tristia*, III, 8, v. 21.

<sup>2</sup> *Voyage, etc.* I, 339 et 340.

de notre diptyque, *Fl. Petrus Sabbatius Justinianus*, et en outre l'indication *Sabbatii f(ilius)*. Il est donc certain que, lorsque paraîtra l'édition des Fastes selon Borghesi, préparée par M. Léon Renier, nous connaîtrons les bases de cette modification. Jusque-là, on peut s'en rapporter à Borghesi, et pour ma part je suis disposé à abandonner le *Fl. Petrus* de l'an 516, à qui, sur la foi d'Allegranza, j'avais donné notre diptyque en 1858<sup>1</sup>.

Il y a trop peu de distance entre les années 516 et 521 pour que l'on puisse cette fois motiver une préférence sur des considérations empruntées au style et à la fabrique du monument; c'est par conséquent sur des documents qu'a dû s'appuyer le savant italien, et je ne doute pas que l'assentiment général ne soit acquis à la correction que nous relevons dans sa liste aussitôt qu'on en connaîtra les motifs, surtout si cette correction obtient l'approbation de l'éditeur de ses œuvres complètes.

3° Ce diptyque est l'un des trois qui appartenaient jadis à la cathédrale de Bourges, et qui, après avoir été dispersés, sont tous maintenant dans des établissements publics. De ces trois diptyques, deux sont consulaires, mais un seul, celui qui est conservé à la Bibliothèque nationale dans le département des manuscrits, porte des noms de consuls. Voici la description sommaire de ce monument, qui est complet.

Première feuille. On lit en haut :

FI. ANASTASIVS PAVLVS PROBVS  
SABINIAN. POMPEIVS ANASTASIVS.

Le consul est assis sur un trône magnifiquement orné et préside aux jeux du cirque, dont une scène, représentant des bestiaires aux prises avec des ours, décore la partie inférieure de la plaque. Le même sujet est répété sur la seconde feuille, avec cette différence qu'en bas, au lieu d'une scène de bestiaires, on voit une course de chevaux.

Seconde feuille. Suite de l'inscription de la première :

VIR INL COM DOMESTIC EQVIT  
ET CONS ORDIN.

Ce consul fut en charge l'an 517 avec *Fl. Agapitus*.

<sup>1</sup> Voy. *Catalogue, etc.* n° 3263, p. 562.

Le grand diptyque de Bourges, c'est de beaucoup le plus grand des trois<sup>1</sup>, déposé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale depuis plus d'un demi-siècle, a été reproduit, en 1836, dans le *Trésor de numismatique et de glyptique*<sup>2</sup>.

Un autre exemplaire de ce diptyque, provenant de Liège, a été publié par Gori, qui n'a pas oublié non plus celui de Bourges. On lit SAVINIANVS au lieu de SABINIANVS sur l'exemplaire de Liège<sup>3</sup>.

On ne sera peut-être pas fâché de connaître le sort des deux autres diptyques de Bourges; il y en a un dans le musée de cette ville; l'autre a été acquis, en 1864, pour le Cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale.

Celui du musée de Bourges est consulaire, mais dépourvu d'inscription. Peut-être ce monument, qui n'a que 35 centimètres de hauteur, a-t-il subi quelque mutilation? Sur la première feuille, on voit le consul assis entre deux jeunes gens debout, assistant aux jeux du cirque. En bas, un bestiaire combat contre quatre lions. Sur la seconde feuille, même décoration; il n'y a de variantes que pour le combat de la scène inférieure. Ici la victoire du bestiaire paraît certaine.

Le diptyque acquis pour le cabinet des médailles est composé de deux plaques réunies au xvi<sup>e</sup> siècle. L'une appartient à l'art païen du iv<sup>e</sup> ou du v<sup>e</sup> siècle. On y voit Apollon et les Muses et une scène dionysiaque. L'autre est chrétienne et pourrait remonter au xii<sup>e</sup>, peut-être même au xi<sup>e</sup> siècle. Ce sont les quatre évangélistes représentés assis sous des arceaux de style roman. On peut voir la figure de ces deux derniers diptyques à la suite d'une dissertation de M. J. Dumoutet, qui a été insérée dans le *Recueil des lectures faites à la Sorbonne en 1863*<sup>4</sup>.

4<sup>o</sup> Le diptyque dit de *Hollande*. Le Cabinet des médailles et antiques, où est conservé ce monument, n'en possède que la première feuille<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> 37 centimètres de hauteur.

<sup>2</sup> Voy. *Recueil général de bas-reliefs, etc.*, 1<sup>re</sup> partie, pl. XVII, et p. 11 du texte.

<sup>3</sup> Voy. Gori, t. I, p. 261, pl. XI.

<sup>4</sup> Voy. deuxième année, volume publié en 1864, *Mémoire sur les diptyques de la cathédrale de Bourges*, par M. J. Dumoutet, p. 230 et suiv. pl. VII, VIII, IX et X.

<sup>5</sup> C'est le n<sup>o</sup> 3265 du catalogue de M. Chabouillet.

On y lit en haut :

H. ANASTASIVS. PAVL. PROB  
MOSCHIAN. PROB. MAGNVS.

Il y a des raisons de croire avec Gori<sup>1</sup>, qui n'a pu se procurer un dessin de la première feuille de notre diptyque, alors en Hollande, que la seconde était celle qu'il a publiée dans son livre d'après Maffei<sup>2</sup>. Si cette conjecture était fondée, comme nous le croyons, notre consul aurait porté les titres d'*homme illustre* et de *comte des gardes à cheval de l'empereur*.

V. INL. COM. DOMESTIC. EQVIT. ET CONS. ORD.

Sur la première feuille, le consul est assis sur un trône superbe, entre les figures de Rome et de Constantinople. Dans la partie inférieure, on a représenté les libéralités faites au peuple par le consul; deux esclaves vident des sacs pleins de pièces de monnaie dans des mesures.

La seconde feuille, que je ne connais que par Gori, représente un sujet semblable, avec cette différence qu'au lieu d'une distribution de pièces de monnaie, la partie inférieure représente des scènes des jeux du cirque.

Les Fastes d'Almeloëen mentionnent à l'année 518 un Fl. Magnus consul pour l'Orient avec Fl. Florentinus pour l'Occident, mais avec réserves; ceux de Borghesi n'indiquent pas cette année de consul pour l'occident, et nomment le consul d'Orient, *Fl. Anastasius Paulus Probus Moschianus Probus Magnus*, peut-être bien d'après notre diptyque.

On ne peut omettre d'avertir que, sur l'ivoire du Cabinet des médailles et antiques, au lieu des sigles *Fl.*, on lit la lettre H; mais la fréquence de l'emploi du nom de *Flavius* en guise de prénom pendant les iv<sup>e</sup>, v<sup>e</sup> et vi<sup>e</sup> siècles, et l'in vraisemblance d'un prénom commençant par une H, autorisent à supposer ici une faute du sculpteur en ivoire, qui n'a encore été signalée, que je sache, que par le catalogue du Cabinet des médailles et antiques de 1858<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Voy. *Thes. vet. diptych.* t. II, p. 13.

<sup>2</sup> Voy. *Museum Veronense*, p. cxi.

<sup>3</sup> Voy. *Catalogue, etc.*, par M. Chabouillet, n° 3265, p. 565.

5° Le diptyque de Philoxène, consul pour l'Orient en 526, provenant de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne. On le possède complet au Cabinet des médailles.

Les noms et les titres du consul ne sont pas gravés dans la partie supérieure de ces deux plaques d'ivoire, qui ne diffèrent l'une de l'autre que par les inscriptions commençant sur l'une et finissant sur l'autre. Ces noms, en latin, sont gravés en creux au milieu de l'un des trois médaillons, qui, liés par une bandelette, constituent la décoration de ces plaques. Les deux autres médaillons sont ornés, l'un du buste du consul, le deuxième de celui de Constantinople. Une inscription grecque sculptée en relief occupe l'espace laissé libre par les trois médaillons.

Inscriptions latines :

PREMIÈRE PLAQUE.

FL THEODORVS  
FILOXENVS  
SOTERICVS  
FILOXENVS  
VIR ILLVST.

DEUXIÈME PLAQUE.

COM DOMEST  
EX MAGISTROM  
PER THRACIA  
ET CONSVL  
ORDINAR.

(*Flavius Theodorus Filoxenus Sotericus Filoxenus, vir illustris, comes domesticorum, ex magistro militiæ per Thraciam et consul ordinarius.*)

On aura remarqué la répétition du nom *Filoxenus* parmi les cinq donnés sur ce diptyque à notre consul de l'an 525. Cette fois, ce n'est pas une faute du sculpteur en ivoire, ainsi que l'a cru l'auteur du commentaire de l'article consacré au diptyque de Compiègne, dans le *Corpus inscriptionum græcarum*<sup>1</sup>. Cette répétition doit indiquer le nom habituel du consul; je citerai trois exemples de répétitions semblables, qui ne permettent pas d'admettre l'hypothèse de M. Kirkhoff. Nous avons cité plus haut un diptyque avec quatre

<sup>1</sup> Voyez t. IV, n° 8632 : « Ceterum in titulo latino Filoxenus illud alterum mero artificis errore videtur esse repetitum. »

ou cinq noms : c'était peut-être seulement quatre qu'il aurait fallu dire. En effet, le consul de l'an 513 ne se nommait pas sans doute, comme on le pourrait croire d'après son diptyque, *Fl. Taurus Clementinus Armonius Clementinus*, mais seulement *Fl. Taurus Clementinus Armonius*, et, selon toute vraisemblance, son nom habituel était *Clementinus*. La même observation s'appliquerait et au consul *Areobindus* de l'an 516, à qui son diptyque donne quatre noms : *Fl. Areobindus Dagalaiphus Areobindus*, mais qui n'en avait probablement que trois : *Flavius Areobindus Dagalaiphus*, et au consul *Anastasius* de l'an 517, à qui son diptyque donne sept noms : *Fl. Anastasius Paulus Probus Sabianus Pompeius Anastasius*, et qui n'en avait peut-être que six : *Fl. Anastasius Paulus Probus Sabianus Pompeius*. Ces exemples n'autorisent-ils pas à supposer que le consul *Philoxène* de l'an 529 s'appelait, non pas *Fl. Philoxenus Sotericus Philoxenus*, mais *Fl. Philoxenus Sotericus*, et qu'on le nommait habituellement *Philoxenus* ou *Fl. Philoxenus*, comme on le voit désigné dans les anciens fastes. Cette explication de la répétition de l'un des noms d'un consul n'est d'ailleurs pas nouvelle. Je ne sais qui l'a émise pour la première fois; mais, dès l'année 1854, on la trouve dans les *Inscriptiones confederationis Helveticæ*, de M. Th. Mommsen, où figure, sous le n° 342, la mention de l'un des exemplaires du diptyque d'Aréobindus que nous venons de rappeler et que possède le musée de Zurich. M. Léon Renier, qu'il faut toujours citer, pour peu que l'on côtoie le domaine de l'épigraphie, est également disposé à admettre cette explication, qu'on justifierait par l'exemple de certaines inscriptions où l'un des noms du personnage mentionné, évidemment le nom caractéristique, est placé seul en vedette, en haut du *titulus*. A la vérité, on pourrait opposer à notre système l'un des diptyques consulaires du Cabinet des médailles, où ce n'est pas à la fin de la kyrielle que se trouve semblable répétition, mais aux quatrième et cinquième rangs. Cette objection mérite d'être discutée. Il s'agit du consul de l'an 518, nommé *Fl. Magnus* par les anciens fastes, et que l'on désignait sans doute par ces deux noms ou même seulement par le second, et qui porte sept noms sur le diptyque dont nous venons de parler, le diptyque de Hollande, notre n° 4. *Fl. Anastasius Paulus Probus Moschianus Probus magnus*. Nous y voyons bien deux fois la même abréviation *Probus*; mais le consul portait-il réellement deux noms identiques? Qui nous dit que *Probus* signifie ici deux fois *PROBUS*? Ce nom n'a-t-il pas des dérivés divers

comme Probianus, Probinus? S'il en était ainsi, ce diptyque ne contredirait nullement notre système; mais, quoi qu'il en soit, il n'en est pas moins impossible d'admettre, avec l'auteur du tome IV du *Corpus inscriptionum græcarum*, que la répétition du nom *Philoxène* sur le diptyque de Saint-Corneille soit le résultat d'une erreur du sculpteur; nous ne rencontrerions pas autant de fois une erreur semblable sur des monuments aussi rares.

Reprenons la description du diptyque de Saint-Corneille.

L'inscription grecque en relief forme deux vers :

PREMIÈRE PLAQUE.

ΤΟΥΤΙ ΤΟ  
ΔΩΡΟΝ  
ΤΗ ΣΟΦΗ  
ΓΕΡΟΥΣΙΑ

DEUXIÈME PLAQUE.

ΥΠΑΤΟΣ  
ΥΠΑΡΧΩΝ  
ΠΡΟΣΦΕΡΩ  
ΦΙΛΟΞΕΝΟΣ

(Τουτί τὸ δῶρον τῇ σοφῇ γερουσίᾳ  
Ὑπατος ὑπάρχων προσφέρω Φιλῶξενος.)

«Moi Philoxène, consul ordinaire, j'offre ces présents au sage Sénat.»

Ce diptyque, remarquable à tous égards, et notamment par cette inscription, qui, aussi bien que celle du diptyque d'Autun, expliquerait à elle seule l'usage des diptyques, a conservé un ancien encadrement en bois plaqué d'argent. A la fin du manuscrit qu'il recouvrait dans l'abbaye de Saint-Corneille, un religieux a écrit ces mots : «L'on appelle ce livre les tablettes de l'écriture de Rome.»

Le diptyque de Saint-Corneille a été publié plusieurs fois<sup>1</sup>; mais la plus fidèle des reproductions de ce précieux monument est celle

<sup>1</sup> Notamment par le P. Sirmond, dans son édition de Sidoine Apollinaire, note de l'épître VI, liv. VIII. Voyez aussi Mabillon, *Annales ordinis Sancti Benedicti*, t. III; Gori, t. II, p. 14, tav. XVIII. Ce diptyque, décrit sous le n° 3266 dans le *Catalogue général* de M. Chabouillet, déjà cité, porte le n° 4648 dans la *Description sommaire*, etc., également citée plus haut.

du *Trésor de numismatique et de glyptique*<sup>1</sup>. Le procédé d'Achille Collas, employé par les éditeurs de ce grand ouvrage, parfois défectueux lorsqu'il s'attaque à des médailles de petit module, est excellent pour reproduire des monuments de grande dimension, surtout lorsque, comme sur ce diptyque, il n'y a pas de trop brusques inégalités dans le relief.

Indépendamment de ces cinq diptyques consulaires avec inscriptions et d'autres ivoires antiques, la Bibliothèque nationale possède deux autres diptyques consulaires sans inccriptions, offrant par conséquent moins d'intérêt que ceux qui viennent d'être décrits<sup>2</sup>. Le premier, provenant d'Autun, ainsi que celui que nous avons décrit au n° 2 parmi nos diptyques consulaires, est entier, mais n'a de même d'autre décoration qu'un médaillon destiné à recevoir les noms du consul<sup>3</sup>. Celui qui porte le nom traditionnel de diptyque du roi de France, et qui a été publié par Gori<sup>4</sup>, est du moins remarquable par la beauté du travail<sup>5</sup>; le sujet offre la plus grande analogie avec celui du diptyque dit *de Hollande*, dont nous venons de parler. C'est de même un consul assis sur un trône supporté par deux lions entre deux figures personnifiant Rome et Constantinople, c'est-à-dire les deux capitales de l'empire romain.

<sup>1</sup> Voy. *Recueil général de bas-reliefs et d'ornements*, 2<sup>e</sup> partie, pl. LIII, et texte, p. 26.

<sup>2</sup> Voyez *Catalogue* de M. Chabouillet, déjà cité, n°s 3264 et 3267, et *Description sommaire*, n°s 4646 et 4649.

<sup>3</sup> Voy. Millin, *Voyage dans le midi de la France*, t. I, p. 338, pl. XIX.

<sup>4</sup> Voy. *Thes. vet. diptych.* t. II, p. 169, pl. II.

<sup>5</sup> On n'en possède qu'une seule feuille, et cette feuille pourrait même avoir perdu la portion de la partie supérieure où se lisaient ordinairement les noms du consul, ainsi que la partie inférieure où devaient être représentés soit des libéralités, soit des jeux. C'est le n° 3267 du *Catalogue* de M. Chabouillet.

(Extrait de la *Revue des Sociétés savantes*, 5<sup>e</sup> série, t. VI, 1873. — Ce rapport a été lu par M. Chabouillet dans la séance tenue le 14 juillet 1873, par la section d'archéologie du Comité des travaux historiques.)

